

Protection des données/compensation

CCGE - 9 mai 2001

ÉTAT DE LA QUESTION :

- Pour faire suite à une suggestion de l'ARLA, le Groupe de travail a fait le point sur les organismes d'arbitrage du Canada et a communiqué avec eux :
 - *le British Columbia International Commercial Arbitration Centre*
 - *le Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec*
 - *l'Institut ADR du Canada.*
- Le Groupe de travail est très satisfait que la disponibilité d'organismes d'arbitrage canadiens compétents ne soit pas un obstacle à des progrès rapides dans le cadre du PSR III.
- Le Groupe de travail a mené la proposition à sa conclusion logique avant les consultations publiques.
- L'industrie était chargée de mettre à jour les lignes directrices.
- Il n'est pas nécessaire d'attendre la législation pour aller de l'avant.



Protection des données/compensation

CCGE – 9 mai 2001

PROCHAINES ÉTAPES :

- L'ARLA doit reformuler la proposition en langage « gouvernemento-juridique ».
- L'industrie demande à l'ARLA de procéder sans tarder à des consultations publiques sur la proposition du PSR III.